



**FRACTION**

Lola ARTIGAO  
Tom BELLION  
Lucien MAX  
Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen  
Collège des Bourgmestre et Échevins  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 19 septembre 2024

***Transmis par courriel  
et par voie postale***

**Objet : QUESTION ECRITE BZ#11 | 2024 VERSION ACTUALISÉE**

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe la

**question écrite BZ#11|2024 version actualisée  
relative à la manifestation d'intérêt du 11 juillet 2024 de la  
société à responsabilité limitée Pascal Zimmer & Co  
pour récupérer à ses frais le bateau-ponton « Tourist Info » amarré à Schengen  
afin de le transformer en gîte touristique ou autre usage**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins d'y répondre dans les plus brefs délais et de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. Dans cette attente nous vous prions d'agrèer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Tom BELLION  
Conseiller communal



## QUESTION ECRITE BZ#11|2024 VERSION ACTUALISÉE

[ introduite par la fraction « Besser Zesummen » le 19 septembre 2024 ]

relative à la manifestation d'intérêt du 11 juillet 2024 de la société à responsabilité limitée Pascal Zimmer & Co pour récupérer à ses frais le bateau-ponton « Tourist Info » amarré à Schengen afin de le transformer en gîte touristique ou autre usage

---

### Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen »

- considérant que la question adressée dans ce contexte dans l'urgence par courriel au collègue échevinal en date du 21 août 2024 par le conseiller communal Tom Bellion est restée sans réaction/réponse à ce jour ;
- déplorant vivement que la manifestation d'intérêt du 11 juillet 2024 et les informations complémentaires du 19 août 2024 adressées par la s.à r.l. Pascal Zimmer & Co au bourgmestre et au conseil communal n'ont toujours pas été transmises par la commune de Schengen aux conseillers communaux, du moins à ceux formant la fraction « Besser Zesummen » ;
- constatant que le collègue échevinal ne s'est manifesté dans un délai raisonnable auprès de la société en question ;
- trouvant l'idée de reconversion excellente, alors que le ponton a marqué pendant une dizaine d'années le site touristique près du musée européen à Schengen et bénéficierait, en cas de réalisation du projet, d'une deuxième vie au service du touristique ;
- déplorant vivement que les travaux de démantèlement ont été lancés ;

souhaitent obtenir des réponses précises et détaillées aux questions suivantes :

### quant à la manifestation d'intérêt « Zimmer »

1. Pourquoi les deux courriers précités n'ont-ils toujours pas été continués aux conseillers communaux de Schengen, du moins à ceux formant la fraction « Besser Zesummen » ?
2. Pourquoi le collègue échevinal ne s'est-il pas mis en relation dans un délai raisonnable avec cet investisseur privé en vue d'approfondir cette idée séduisante ayant pour effet d'éviter le démantèlement - et donc la destruction - d'un élément du patrimoine architectural régional, voire national ?
3. Quels ont été les arguments du collègue échevinal pour réfuter d'office cette offre séduisante de se séparer en bon père de famille du ponton, sans frais pour les contribuables ?
4. Quand est-ce que le ministère du Tourisme a-t-il été mis au courant de cette proposition constructive ayant pour finalité de transformer le bateau-ponton en gîte touristique ou autre usage ?
5. Le ministère du Tourisme a-t-il reçu copie des deux lettres précitées et dans l'affirmative, à quelle date ?
6. Pourquoi le conseil communal de Schengen n'a-t-il pas été informé de cette manifestation d'intérêt lors de sa séance du 30 juillet 2024 ?
7. Les membres du conseil d'administration du Centre Européen Schengen a.s.b.l. en ont-ils été informés lors de leur réunion du 7 août 2024 ?

### quant aux tableaux budgétaires

8. Pourquoi est-ce que le tableau budgétaire figurant dans l'extrait des délibérations du conseil communal du 30 avril 2024 diffère-t-il dans sa présentation du budget global établi par le Bureau Schroeder & Associés ayant fait partie des documents mis à disposition aux conseillers en amont du vote ?
9. Pourquoi est-ce que le tableau budgétaire figurant dans l'extrait des délibérations du conseil communal du 30 avril 2024 ne mentionne-t-il pas la ligne « Il-2 Enlèvement et revalorisation du ponton flottant existant pour un montant de 87.750,- € TTC ni une autre position relative au ponton ?

### **quant à l'avis technique du 16 avril 2024**

10. **Pourquoi l'avis technique du 16 avril 2024 sur l'état de l'ouvrage et sa transportabilité, établi par le bureau Schroeder & Associés n'a-t-il pas été mis à disposition aux conseillers en amont du vote du 30 avril 2024 ?**
11. A quelle date précise cet avis technique a-t-il été demandé ? Par qui ?
12. Quel a été le coût TTC de cet avis technique ? Est-ce que ces frais sont éligibles dans le cadre des subventions accordées par l'Etat ?
13. Pourquoi n'y a-t-il aucune mention relative à cet avis technique dans le registre aux délibérations du conseil communal du 30 avril 2024 ?
14. Pourquoi cet avis a-t-il été diffusé récemment aux médias, alors qu'il n'a toujours pas été continué aux conseillers communaux ?

### **quant à la décision de démantèlement/destruction**

15. Dès lors, sur base de quelle décision du conseil communal le collège échevinal a-t-il passé commande pour démanteler/détruire le ponton flottant existant ?
16. Quel a été le cahier des charges à la base de la commande de démantèlement/destruction du ponton ?
17. Quel a été le montant du devis renseigné par l'entreprise chargée du démantèlement/destruction du ponton ?
18. Le conseil communal n'aurait-il pas dû prendre un vote explicite sur le démantèlement/destruction, alors que cette position n'apparaît pas dans le tableau relatif au coût du projet définitif détaillé repris dans l'extrait du registre aux délibérations du 30 avril 2024 ?